



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Tourisme

CAHIER DES CHARGES

MISSION DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES TOURISME

Siège social

8 rue Paul Montrochet – 69002 LYON – Tél. : 04 26 73 31 59

Site de Clermont-Ferrand

7 allée Pierre de Fermat – CS 50502 – 63178 AUBIERE Cedex – Tél. : 04.73.29.49.49

Para

SOMMAIRE

I.	Objet de la consultation	3
II.	Caractéristiques de la prestation	3
III.	Conditions de la consultation	5
	III.1 Le dossier de candidature.....	5
	III.2 Critères de jugement	5
	III.3 Jugement des dossiers.....	5
IV.	Conditions de la candidature	5
	IV.1 Mode de demande des dossiers de candidature	5
	IV.2 Réception des dossiers de candidature	6
V.	Informations complémentaires	6
	<i>Annexe 1 - Informations administratives concernant le cabinet.....</i>	<i>6</i>
	<i>Annexe 2 - Vos engagements sociaux et légaux.....</i>	<i>7</i>

PRÉAMBULE

Le Comité Régional de Tourisme Auvergne-Rhône-Alpes (CRT), association loi 1901, a été créé au 1^{er} janvier 2017, à la suite de la fusion des CRT Rhône-Alpes et Auvergne. Il est considéré comme pouvoir adjudicateur au sens du droit communautaire. Dans ce cadre, conformément aux règles de mise en concurrence, le CRT lance une consultation afin de désigner son commissaire aux comptes titulaire et suppléant.

I. OBJET DE LA CONSULTATION

Le CRT Auvergne-Rhône-Alpes doit désigner son commissaire aux comptes titulaire ainsi que son commissaire aux comptes suppléant pour une durée de 6 ans, à compter de l'exercice 2017. L'exercice comptable du CRT coïncidant avec l'année civile, la période concernée s'étale du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2022.

II. CARACTÉRISTIQUES DE LA PRESTATION

Le CRT est une association loi 1901, de droit privé, disposant d'un budget d'environ 13 000 000 € (2017), employant 78 salariés. Il est financé à 83 % par des fonds publics, provenant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et dispose d'un siège social à Lyon ainsi que d'un établissement secondaire à Clermont-Ferrand.

L'activité principale du CRT consiste à promouvoir sur le plan touristique la région Auvergne-Rhône-Alpes de façon à renforcer son attractivité et à développer sa fréquentation. Le CRT exerce également d'autres missions dans le domaine de l'observation, de la professionnalisation des acteurs du tourisme et dans la gestion de bases de données touristiques. Il est aussi amené à être sollicité dans le cadre de projets européens (Interreg) et d'être chef de file ou partenaire.

L'activité du CRT est partiellement fiscalisée.

De plus, une comptabilité analytique déjà existante au niveau de l'ex CRT Rhône-Alpes, est réadaptée en 2017 à l'échelle du nouveau CRT, afin de répondre à la demande du Conseil régional, de prévoir et de contrôler le coût réel des actions menées ou à mener.

Le CRT dispose des ressources en interne pour effectuer sa comptabilité. La gestion des paies est internalisée sur le site de Clermont-Ferrand et externalisée sur le site de Lyon en 2017. Un choix entre les deux formules sera effectué en 2017 pour une harmonisation des pratiques applicables au 1^{er} janvier 2018.

Les prestations à réaliser par le commissaire aux comptes couvrent l'ensemble des prestations de contrôle et de certification des comptes prévues par la réglementation, principalement :

- les prestations d'audit permettant la certification des comptes annuels
- les vérifications spécifiques
- les échanges techniques avec la Direction des ressources concernant les problématiques comptables et fiscales



- la rédaction, en 6 exemplaires, des rapports annuels
- la présence d'un représentant du commissaire aux comptes aux assemblées générales (organisées entre avril et juillet de l'année N+1)
- la rédaction d'un rapport de situation budgétaire au 30 septembre de l'année N
- la certification des dépenses liées aux projets européens et des récapitulatifs de dépenses destinés aux tiers financeurs ou partenaires (Etat, DIRRECTE, Région Auvergne Rhône Alpes (environ 6 certifications annuelles, en fonction des projets en cours)

Para

III. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

III.1 Le dossier de candidature

Les candidats auront à fournir un dossier comprenant :

- La copie du présent cahier des charges signé, dont toutes les pages devront être paraphées
- Les annexes datées et signées
- Une note de présentation du cabinet, qui détaillera l'expérience en matière d'expertise comptable dans le domaine des associations fiscalisées
- Une note présentant la méthodologie de travail (nombre d'interventions, durée, date, méthodes de contrôle, ...)
- Une proposition financière datée et signée, qui détaillera les différents postes budgétaires, le mode de calcul de la prestation ainsi que le taux de revalorisation annuel éventuel.

III.2 Critères de jugement

Les dossiers seront jugés selon les critères suivants :

- Expérience dans le domaine du commissariat aux comptes des associations loi 1901
- Méthodologie de travail
- Coût de la prestation

III.3 Jugement des dossiers

Le jugement des dossiers sera effectué par la présidence et la direction du CRT. Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants seront nommés par l'Assemblée générale du 28 avril 2017.

L'Assemblée générale désignera, parmi les candidats reçus, un commissaire aux comptes titulaire et un commissaire aux comptes suppléant, choisis selon les critères mentionnés plus haut.

IV. CONDITIONS DE LA CANDIDATURE

IV.1 Mode de demande des dossiers de candidature

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site <http://pro.auvergnerhonealpes-tourisme.com/>

Aucune demande de dossier de candidature sous format papier ne sera prise en compte.

Para

IV.2 Envoi des dossiers de candidature

Les dossiers sont à adresser **avant le 20 avril 2017** en double exemplaire à :

Monsieur le Président Nicolas Daragon
Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme
8 rue Paul Montrochet
69002 Lyon

V. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les éventuels renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du CRT Auvergne-Rhône-Alpes :

Madame Fabienne Chatelain (site de Lyon) : 04 26 73 31 54 f.chatelain@auvergnerhonealpes-tourisme.com .

Madame Sylvie Gilbert (site de Clermont-Ferrand) : 04 73 29 49 32 [s.gilbert@ auvergnerhonealpes-tourisme.com](mailto:s.gilbert@auvergnerhonealpes-tourisme.com)

Fait à Lyon , le 3 avril 2017

Para



ANNEXE 1

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT LE CABINET

Nom du cabinet	
Adresse	
Numéro de téléphone	
Numéro de télécopie	
Adresse du site internet	
Nom, prénom et fonction du dirigeant	
Statut de l'entreprise	
Capital social (en euros)	
Année de création	
Chiffre d'affaires 2016	
Code SIRET	
Code NAF	
Nombre d'employés	
Certification Qualité	
Nom et prénom du correspondant	
Fonction du correspondant	
Adresse email du correspondant	

Para



ANNEXE 2

VOS ENGAGEMENTS SOCIAUX ET LÉGAUX

J'atteste sur l'honneur que :

- Je ne tombe pas sous le coup des interdictions prévues aux articles 48, 49, 49-1 du code des marchés publics et en particulier que l'entreprise que je représente ou toute personne ayant agi sous son couvert, présente dans l'entreprise, n'ont pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail, ou règles d'effet équivalent pour les candidats étrangers.
- Si une liquidation judiciaire ou faillite personnelle, condamnation pour fraude fiscale, condamnation à une peine d'exclusion des marchés publics ou interdiction légale intervenait entre le dépôt de ce dossier de candidature et la fin des prestations conclues dans le marché concerné par cet appel d'offres, j'en informerai le Comité Régional de Tourisme Auvergne-Rhône-Alpes par lettre recommandée avec accusé de réception sans délai.
- J'ai satisfait à l'ensemble de mes obligations en matière de déclaration et de paiement des impôts et cotisations sociales dus à titre personnel et au titre de mes salariés, dans les conditions prévues aux articles 52, 53, 54 et 55 du code des marchés publics, ou règles d'effet équivalent pour les candidats étrangers.
- Le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.413-3, L.143-5, L.341.6, L.341-6-4 et L.620.3 du code du travail, ou règles d'effet équivalent pour les candidats étrangers.

Certifié conforme.

Fait à le

Nom, prénom et qualité du signataire :

Signature

Cachet de l'entreprise